



Ass. Société Philharmonique Ecole de Musique et de Danse

Année Scolaire
20...../20.....

1 Rue de l'École - 67260 SARRE-UNION
Tél : 03.88.00.36.97 - Email : ecmusdans@orange.fr
Association à but non lucratif - Code APE 9001Z - Siret : 312 730 526 00026

FICHE D'INSCRIPTION

Première inscription Réinscription

Elève(s)

Nom et Prénom	Date de Naissance	Nom et durée du 1 ^{er} Instrument	Nom et durée du 2 nd Instrument	Nom et durée du 3 ^{ème} Instrument	Solfège ou Eveil	Chorale Adultes		
						Petit Chœur	Enfants	Philharmonie
						<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> E	<input type="checkbox"/> P
						<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> E	<input type="checkbox"/> P
						<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> E	<input type="checkbox"/> P
						<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> E	<input type="checkbox"/> P

Adresse de(s) l'élève(s) :

CP / Commune :

Téléphone :

Adresse mail :

Observations (allergies, maladies, troubles de la santé, handicap, port d'appareillage, conduite à tenir, précautions à prendre, etc.) :

.....
.....

Représentant(s) de l'élève mineur/sous tutelle :

Parent 1 : Parent 2 :

Téléphone : Téléphone :

Adresse mail : Adresse mail :

Autre numéro à prévenir en cas d'urgence :

Administration/Suivi des règlements (partie réservée au secrétariat)

Frais d'inscription annuels réglés par : Espèces Chèque

Détail du tarif d'écologie (Mensuel/Trimestriel/Tarif Spécial/Réduction/Entrée/Sortie...) :

Elève 1 :

Elève 2 :

Elève 3 :

Elève 4 :

Détail du/des règlements	Espèce(s)	Chèque(s)	Virement(s)	Prélèvement(s)
1 ^{er} Quadrimestre				
2 ^{ème} Trimestre				
3 ^{ème} Trimestre				

Suite ➡

Tous les renseignements recueillis à votre inscription sont nécessaires à la bonne prise en charge de l'élève : ils font l'objet d'un traitement informatique et sont destinés au secrétariat de l'Association et organismes ou collectivités financeurs. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

L'élève mineur est sous la responsabilité du professeur pendant la durée déterminée de chaque cours, répétitions, diverses manifestations, programmés par l'Ecole de Musique. **Les parents**, ou la personne autorisée à venir chercher l'élève mineur, **doivent impérativement être présents à l'issue des cours afin de récupérer l'élève (ou nous fournir une décharge écrite si l'élève devait quitter seul l'établissement).**

Si l'élève dispose d'une assurance individuelle/scolaire/extrascolaire, vous pouvez joindre une attestation.

Droit à l'image :

Les élèves peuvent être amenés à être photographiés ou filmés à des fins non commerciales : outils pédagogiques, promotion de nos activités, communication par les supports internet, publication dans les magazines (communal ou intercommunal), promotion des activités dans la presse quotidienne (locale/régionale/nationale/internationale), expositions photographiques, édition de documents, etc... tous destinés à promouvoir l'Ecole de Musique et de Danse ou la Société Philharmonique. Vous autorisez l'Association à utiliser et/ou à vous transmettre des images sur lesquelles vous/votre enfant pouvez/peut apparaître, sans limitation de durée, à titre gratuit, et vous vous engagez à les utiliser uniquement dans le cadre familial. Si vous vous y opposez, vous le signalez par écrit à l'Association.

Scolarité et frais d'écologie :

Toute personne inscrite au sein de l'Ecole de Musique **s'engage avec assiduité pour l'année scolaire.** Les cours seront donnés selon le calendrier de l'éducation nationale en vigueur, de septembre à juin. **Les tarifs tiennent compte des congés scolaires et jours fériés**, des auditions, des concerts, etc... ils ont été lissés sur l'année scolaire et ne varient pas au nombre de cours donnés dans le mois. **Les cours de solfège sont obligatoires pour toute inscription en instrument.**

L'inscription n'est validée qu'à réception des frais d'inscription et du règlement, payable :

- **par chèque (en une, deux ou trois fois)** à l'inscription et encaissable fin septembre, fin décembre et fin mars.
- **par prélèvement mensuel** à terme échu (par exemple début octobre pour le mois de septembre)
- **par espèces au début de chaque trimestre**
- **par chèques vacances ANCV au début de chaque trimestre**

Toute absence, qu'elle soit occasionnelle ou de force majeure (examen, maladie, accident, etc...) doit être excusée par téléphone auprès de l'Ecole de Musique ou du professeur en charge de l'élève et ne justifie d'aucune réduction de paiement ni de remplacement du cours. **En cas de démission** en cours d'année scolaire, l'Ecole de Musique devra en être informée un mois au préalable par courrier ou par email et **les frais de scolarité trimestriels seront dus dans leur intégralité.**

En cochant,

- Je déclare/nous déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche, avoir pris connaissance des informations ci-après, du règlement intérieur affiché dans les locaux et du fonctionnement de l'Ecole de Musique et de Danse : je m'engage/nous nous engageons à le respecter dans son intégralité et sans réserve.
- J'autorise la Direction, ou le professeur le cas échéant, à contacter les numéros d'urgences et/ou à prendre toutes les mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de l'élève.

Fait à....., le

Signatures :

Elève(s)

ET

Représentant légal *si élève(s) mineur(s)*